

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 4 (1885)
Heft: 1

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le 25 Août 1718 dans la capitale de la Suède, il se mit à graver un coin dont le travail plut hautement au roi, si bien que, le 25 octobre 1718, Hedlinger écrivait à son frère : « Mes affaires sont maintenant en règle ; je suis médailleur du roi et graveur de la Monnaie, fonctions pour lesquelles on m'a accordé un traitement annuel de 750 thl. et le logement à la Monnaie. » Hedlinger recevait en outre une certaine somme pour chaque coin de médaille qu'il gravait.

Nous examinerons dans la seconde partie quelle fut son activité pendant son séjour à Stockholm.

Faux monnayage.

Plusieurs journaux signalent l'apparition de *fausses pièces de 20 centimes suisses*, au millésime de 1884. Le métal en est grossier et s'entame facilement au couteau. Les empreintes sont empâtées et manquent totalement de netteté.

Que diront ceux qui assuraient en 1879, lors de la première frappe des monnaies de nickel, que ce nouveau métal défiait toute concurrence ? ?

Messieurs les membres actifs sont prévenus que M. Jos. Nabholz, notre caissier, mettra sous peu en circulation les mandats de remboursement pour les cotisations de 1885 ; ils sont priés d'y faire honneur.

Le montant des abonnements pour les non-sociétaires sera également perçu par remboursement avec le second fascicule du BULLETIN.

LE COMITÉ.

On désire se procurer

les Etrennes helvétiques et patriotiques antérieures à 1804, comme celles de 1805, 1807 à 1810, 1811 à 1814, 1815 à 1819, 1821 à 1829. Les personnes qui pourraient disposer de l'un ou l'autre de ces volumes, sont priées d'adresser leurs offres au secrétaire de la Société suisse de Numismatique, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg.
